

Module 1 **Définir son projet d'entreprise**

SE LANCER EN TANT QUE FRANCHISÉ

> FORMATION CRÉATION D'ENTREPRISE

> > VERSION 1.0 - 05.05.2022



En contrepartie d'une contribution financière, un franchisé obtient d'un franchiseur le droit de :

- ✓ Utiliser son enseigne et/ou sa marque, son savoir-faire
- ✓ Commercialiser des produits ou services, conformément aux directives prévues dans le contrat
- ✓ De bénéficier d'une assistance commerciale ou technique.



- ✓ Le franchiseur reste propriétaire de la marque et du savoir-faire
- ✓ La contrepartie financière peut être de plusieurs natures :
 - Droit d'entrée
 - Redevances
 - Royalties
 - Marges sur les produits



Les avantages offerts par la franchise :

- ✓ Profiter de la notoriété existante de la marque
- ✓ Bénéficier du savoir-faire de l'entreprise
- ✓ Être formé et assisté pour réussir

En théorie : un partenariat gagnant-gagnant où chacun y trouve son compte



Les inconvénients de la franchise :

- ✓ Un ticket d'entrée qui peut être très important
- Des royalties qui peuvent fortement impacter la rentabilité
- Des règles de fonctionnement imposées

Le partenariat peut s'avérer parfois déséquilibré, majoritairement au désavantage du franchisé.

